



DÉPENSES SUPERFLUES : 20 MILLIARDS À PORTÉE DE MAIN

Par Udo LE QUEAU Expert des questions économiques



AVANT-PROPOS

Alors que l'agence Fitch Ratings vient de dégrader la note de la dette souveraine de la France, en la classant dans la liste des « simples A », et que notre pays s'enfonce un peu plus dans la crise politique, la situation des finances publiques est critique et appelle une réponse vigoureuse.

En effet, depuis 2017, 1 100 Md€ de dettes supplémentaires ont été créées. La dette publique française s'élève à 3 305 Md€ en 2024, soit 113% du produit intérieur brut (PIB), selon les données de la direction du Budget¹, et 3 345 Md€ et 114,1% selon Eurostat². La France dispose du plus important niveau de dette et du troisième rapporté au PIB, derrière la Grèce (152,5% du PIB) et l'Italie (137,9%), en Europe. Cette situation interpelle d'autant plus que la France se situait au niveau de l'Allemagne (environ 60% de dette publique sur le PIB) avant le début de la crise des subprimes en 2008, et que celle-ci affiche aujourd'hui un taux d'endettement de 62,3% du PIB.

Par ailleurs, la France ne parvient pas à limiter cet endettement puisque le solde entre les dépenses et les recettes des administrations publiques atteint -169 Md€ en 2024, soit -5,8% du PIB, alors que le pays n'est pas en récession et que les crises majeures des dernières années (Covid, inflation) sont terminées. Certes, ce solde est meilleur que celui escompté un temps (-6,1%) mais il n'en demeure pas moins largement au-dessus de la moyenne de la zone euro (-3,1%), de l'Allemagne (-2,8%) ou de l'Italie (-3,4%). Le déficit français doit atteindre 5,4% en 2025 puis finalement 3% en 2029 selon le plan structurel et budgétaire à moyen terme (PSMT) présenté par le Gouvernement Barnier à la Commission européenne en octobre 2024³. Ce ratio de 3% devrait permettre à la France de respecter les règles du nouveau cadre budgétaire européen et de stabiliser sa dette en pourcentage de sa

¹ Données disponible sur : <https://www.budget.gouv.fr/panorama-finances-publiques>

² Données disponibles sur : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-euro-indicators/w/2-21072025-ap>. Les données présentées ci-après pour la Grèce, l'Italie et l'Allemagne sont également issues de ce document.

³ Le PSMT est accessible via : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2024/10/23/publication-du-plan-budgetaire-et-structurel-a-moyen-terme-psmt-pour-2025-2029>

richesse nationale. Mais la fragmentation de l'Assemblée nationale rend l'atteinte de cet objectif plus qu'incertain.

Enfin, la criticité de la situation budgétaire et financière de la France fait peser un risque sur le financement des investissements d'avenir nécessaires au redressement de la productivité et au soutien à l'innovation. Une dette en « perte de contrôle »⁴ n'incite pas les marchés financiers à acheter de la dette française, d'autant plus que la situation italienne s'améliore – les *spreads* de taux se sont d'ailleurs récemment resserrés – et que le Gouvernement du chancelier Merz a prévu des investissements importants qui se traduiront par une hausse de la dette allemande à court-moyen terme. Compte tenu de cette situation, la charge annuelle de la dette devrait connaître une hausse progressive dans les prochaines années. Si elle atteindra 67 Md€ en 2025, elle devrait dépasser les 100 Md€ d'ici 2029, devenant ainsi le premier poste de dépenses de l'État devant l'Éducation nationale et les Armées.

Dès lors, un redressement financier doit être immédiatement engagé pour éviter le déclin financier de la France. Une telle politique peut être menée de trois manières différentes.

En premier lieu, stimuler la croissance économique permet de créer de la richesse et d'augmenter mécaniquement les recettes publiques. Avoir une croissance économique élevée permet aussi de garantir la soutenabilité de la dette publique à plus long terme, en application de l'écart entre le taux d'intérêt (r) et la croissance de l'activité économique (g). Cependant, retrouver le chemin d'une croissance soutenue⁵ est long et complexe et suppose, en outre, de mener des réformes structurelles.

⁴ Cour des comptes, *La situation des finances publiques début 2025*, février 2025. Disponible sur : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-situation-des-finances-publiques-debut-2025>

⁵ L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ne prévoit qu'une croissance de 0,8% du PIB français en 2025. Données disponibles sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8638811?sommaire=8638823>

En second lieu, il est possible d'augmenter les prélèvements obligatoires sur les ménages et les entreprises. Selon l'Insee, le taux des prélèvements obligatoires s'élève à 42,8% du PIB en 2024⁶, soit 1 251 Md€, contre 43,2% en 2023. Adoptant une méthode quelque peu différente, Eurostat estime quant à lui que le taux de prélèvements obligatoires français était de 45,6% du PIB en 2023, soit le taux le plus élevé de l'Union européenne (UE), devant la Belgique (44,8%). La moyenne de l'UE se situe à 40% et l'Allemagne est à 40,3%. Augmenter encore les prélèvements obligatoires risque donc, en application du fameux théorème de Laffer selon lequel « trop d'impôts tue l'impôt », d'affaiblir la compétitivité des entreprises françaises, de limiter le pouvoir d'achat des ménages et de favoriser le départ des grandes fortunes. Au total, la hausse des prélèvements obligatoires ralentira l'investissement, fragilisera la croissance et n'augmentera pas les recettes publiques.

Enfin, le troisième et dernier moyen de réduire le déficit public est de réduire les dépenses publiques. Selon Eurostat⁷, la France est le pays qui a le taux de dépenses publiques le plus élevée au sein de l'UE (57,1% en 2024), derrière la Finlande (57,6%), alors que la qualité des services publics ne justifie pas un tel niveau de dépenses publiques et de prélèvements obligatoires. Le taux allemand est de 49,5% du PIB, soit légèrement au-dessus de la moyenne de l'UE (49,2%). La réduction des dépenses publiques semble ainsi une solution à privilégier pour réduire le déficit public et restaurer nos comptes.

Cette note se propose donc de présenter plusieurs pistes d'économies chiffrées en supprimant des dépenses superflues ainsi que quelques révisions mineures de politiques publiques pour un ciblage plus fin de ces dispositifs. Elle vise les trois sous-ensembles d'administrations publiques, mais s'attache surtout à l'État et aux organismes divers d'administration centrale. En effet, le redressement des comptes des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques locales supposent de véritables réformes structurelles (instauration d'une dose de capitalisation

⁶ Données disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381412#tableau-figure1>

⁷ Données disponibles sur : <https://www.budget.gouv.fr/panorama-finances-publique/comparaison-europeenne>

dans le système de retraite ou nouvel acte de décentralisation par exemple), dont il n'appartient pas à la présente note de connaître.

AVANT-PROPOS	1
<i>I. Un effort centré sur l'État pour une réduction rapide des dépenses</i>	<i>6</i>
A. Jeunesse	6
B. Culture.....	10
C. Transition écologique	13
D. Autres mesures	16
<i>II. Les administrations mises à contribution</i>	<i>20</i>
A. Les administrations de sécurité sociale	20
B. Les administrations publiques locales	22
C. Mesures transversales d'optimisation	25
CONCLUSION	28

I. UN EFFORT CENTRE SUR L'ÉTAT POUR UNE REDUCTION RAPIDE DES DEPENSES

Les dépenses des administrations publiques centrales représentent plus de 670 Md€ en 2024 selon la direction du Budget, soit le deuxième sous-secteur institutionnel derrière les administrations de sécurité sociale (près 777 Md€). Réduire la dépense de l'État et des organismes divers d'administration centrale constitue donc un enjeu majeur pour la réduction de la dépense publique à court terme, dès lors que les dépenses sociales sont largement liées au vieillissement de la population et au fonctionnement de notre système de retraite par répartition.

Les propositions suivantes s'orientent autour de trois domaines (jeunesse, culture et transition écologique) afin de pénaliser le moins possible la croissance à court terme.

A. JEUNESSE

L'emploi des jeunes constitue un défi majeur de la politique publique française, révélant des fragilités structurelles qui appellent une action résolue. Avec un taux de chômage de 18,8% chez les 15-24 ans en 2024⁸, soit près de trois fois supérieur à la moyenne nationale, la France se situe dans une position préoccupante au sein de l'Union européenne. Cette situation touche particulièrement les 1,4 million de jeunes classés comme NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation), représentant 12,8% des 15-29 ans⁹, un taux supérieur à la moyenne européenne de 11,2%.

Les causes de cette situation sont multiples et interconnectées. Le manque d'expérience professionnelle constitue un cercle vicieux : les employeurs

⁸ INSEE, « L'essentiel sur... le chômage », août 2025

⁹ INSEE, « Après un pic dû à la crise sanitaire, la part des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation diminue en 2022 », janvier 2023

exigent une première expérience que les jeunes ne peuvent acquérir faute d'emploi¹⁰. S'ajoutent à cela un déficit de qualification - les deux tiers des jeunes sortis du système éducatif avant la fin du collège ou ayant abandonné leur formation sont en situation de NEET - ainsi que des ****freins périphériques**** tels que la précarité du logement, l'absence de mobilité ou la méconnaissance des codes de l'entreprise.

Cette problématique revêt une dimension sociale particulièrement marquée. Dans les quartiers prioritaires de la ville, près d'un jeune sur trois (29%) est en situation de NEET¹¹, tandis que 43% des NEET ont un père ouvrier. L'origine sociale pèse d'autant plus lourd que la France figure parmi les pays de l'OCDE où le déterminisme social influence le plus fortement les résultats scolaires.

Face à ces enjeux, l'État mobilise des ressources considérables à travers une multitude de dispositifs : aides au logement, contrats d'engagement jeunes, dispositifs d'alternance, service civique, ou encore Service national universel. Si ces politiques témoignent d'une volonté d'accompagnement, leur superposition et leur manque de coordination soulèvent des questions d'efficacité, particulièrement dans le contexte budgétaire actuel où chaque euro dépensé doit démontrer son utilité.

L'enjeu n'est pas de remettre en cause la nécessité d'accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle, mais de rationaliser les moyens pour concentrer l'action publique sur les dispositifs les plus efficaces et les publics qui en ont réellement besoin. Cette approche permettra de préserver l'essentiel de l'accompagnement tout en participant à l'effort de redressement des finances publiques que commande l'urgence budgétaire française.

¹⁰ Connectt, « Jeunes et emploi : défis, causes des difficultés et solutions », avril 2025

¹¹ Les Rencontres Économiques, « NEETS : la difficile intégration », juin 2025.

- Proposition n°1 : recentrage des APL

Les aides personnalisées au logement (APL) ont coûté 17 Md€ (PLF 2025 – Programme 109). Il s'agit d'un soutien important pour les locataires. Cependant de telles aides peuvent avoir un effet inflationniste¹² sur le prix des loyers et se révèlent donc contre-productives et coûteuses.

S'il existe plusieurs propositions de réforme, notamment de fondre les APL au sein d'une allocation sociale unique, il convient à court terme de recentrer ce dispositif en mettant fin à l'aide pour les étudiants étrangers et pour les étudiants rattachés aux 20% des foyers fiscaux les plus aisés. Cette mesure devrait rapporter environ 300 M€.

- Proposition n°2 : réduction du dispositif « Contrat engagement jeunes »

Le contrat engagement jeune (CEJ) est une politique publique s'adressant aux jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en formation ni en emploi. Piloté par les Missions locales et France Travail, le CEJ vise à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il a coûté 1 Md€ en 2025 (PLF 2025 – programme 102).

Il s'agirait ici de réduire cette enveloppe en plafonnant le nombre de CEJ à 175 000, au lieu de 200 000, en augmentant le nombre de jeunes par conseiller et en réduisant l'allocation à 500€ par mois au maximum (au lieu de 528€).

- Proposition n° 3 : suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité

Prévue à l'article 199 *quater* F du code général des impôts (CGI), la réduction d'impôts pour frais de scolarité bénéficie à 3 millions de ménages en France pour un coût de 224 M€.

¹² Banque de France, 2023. Étude disponible sur : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/aides-au-logement-un-moindre-effet-haussier-sur-les-loyers-si-loffre-sajuste#:~:text=En%20théorie%2C%20les%20aides%20au,partie%20captée%20par%20les%20propriétaires.>

Le Conseil des prélèvements obligatoires (2024)¹³ souligne que cette réduction d'impôt instaurée en 1993 « ne présente aucun caractère incitatif », est « redondante » (avec les bourses ou l'allocation de rentrée scolaire) et « très concentrée sur le haut de la distribution des revenus ». Il conviendrait donc de la supprimer pour l'ensemble des élèves et des étudiants.

- Proposition n°4 : ciblage des dispositifs d'alternance

L'État a consacré 4,5 Md€ (PLF 2025 – Programme 103) aux dispositifs d'alternance en 2025. Le budget du gouvernement de François Bayrou a déjà recentré ces dispositifs puisque le soutien public a été réduit de 6 000€ à 5 000€ pour l'embauche d'un alternant dans les TPE-PME et de 6 000 à 2 000€ dans les grandes entreprises. Une économie supérieure à 1 Md€ a ainsi été réalisée.

S'il convient de maintenir les seuils de 2025, il importerait également de cibler plus efficacement cette politique sur les publics qui en ont le plus besoin (CAP, BTS, etc. au détriment des élèves en master) et d'orienter les financements vers les formations à visée qualifiante et pour les métiers en tension. À ce titre, certaines dépenses pour des formations offrant peu de débouchés pourraient être réduites au strict minimum.

- Proposition n°5 : suppression du SNU

Mis en place progressivement depuis 2019, le service national universel (SNU) est un dispositif visant principalement à organiser des « séjours de cohésion » pour un coût de 128 M€ (PLF 2025 – Programme 163) mais dont les « objectifs sont incertains » et l'organisation peu satisfaisante (Cour des comptes, 2024)¹⁴.

Aussi, comme le préconisait une récente mission d'information parlementaire (2025)¹⁵, il serait opportun de supprimer le SNU.

¹³ Lien vers le rapport du CPO : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-09/20241010-Conforter-egalite-des-citoyens-devant-imposition-des-revenus.pdf>

¹⁴ Lien vers le rapport de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-09/20240913-SNU.pdf>

¹⁵ Lien vers le rapport d'information de l'Assemblée nationale : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-cedu/117b1854_rapport-information

- Proposition n° 6 : réduction des dispositifs « service civique »

Les dispositifs de services civiques sont des contrats à destination des jeunes de 16 à 25 - jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap – qui s'engagent pour une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois et pour une indemnité de 620€ par mois. Ils ont coûté 600 M€ (PLF 2025 – Programme 163) à l'État en 2025.

Le nombre de contrats a été réduit de 15 000 par le Gouvernement Bayrou, passant de 87 000 à 72 000. Cette proposition vise à plafonner le nombre de missions de services civiques à 50 000 pour un coût total de 400 M€.

B. CULTURE

La politique culturelle française mobilise des ressources publiques considérables, avec un budget ministériel de **4,45 milliards d'euros** pour 2025¹⁶ auquel s'ajoutent **4,03 milliards d'euros** pour l'audiovisuel public, soit un total de près de **8,5 milliards d'euros**. À cela s'ajoutent **10,7 milliards d'euros** de dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2023¹⁷, portant l'investissement public total en matière culturelle à plus de **20 milliards d'euros** annuels¹⁸.

Cette mobilisation financière importante s'inscrit dans une ambition de **démocratisation culturelle** héritée de la création du ministère de la Culture en 1959. Pourtant, plus de soixante ans après cette création, les **inégalités d'accès à la culture persistent** de manière significative. Les pratiques culturelles demeurent étroitement corrélées aux catégories socioprofessionnelles : **85%** des cadres supérieurs ont lu au moins un livre dans l'année contre **53%** des employés et ouvriers, **71%** des premiers sont allés au théâtre ou à un concert contre **38%** des seconds¹⁹. Plus frappant

¹⁶ Ministère de la Culture, « Le budget du ministère de la Culture », octobre 2024.

¹⁷ DEPS, ministère de la Culture, « Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales », édition 2025, données 2023.

¹⁸ The Conversation, « Budget de la culture : à combien s'élève-t-il réellement et qui le finance », novembre 2024.

¹⁹ Observatoire des inégalités, « Les pratiques culturelles selon les catégories sociales et les revenus », mars 2023.

encore, les cadres déclarent **près de quatre fois plus** que les ouvriers visiter des sites culturels ou assister à des spectacles²⁰.

Ces **disparités sociales** se doublent d'importantes **inégalités territoriales**. Seuls **4 Français sur 10** en zones rurales déclarent avoir un accès satisfaisant à la culture, contre **7 sur 10** à Paris²¹. L'Île-de-France concentre **31%** des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant²², tandis que les équipements culturels de proximité - bibliothèques, écoles de musique - sont mieux répartis sur l'ensemble du territoire. Cette géographie culturelle inégale contribue à creuser le fossé entre centres urbains et périphéries.

Au-delà des questions d'accès, la fréquentation des équipements culturels connaît une **érosion préoccupante**. Entre 2015 et 2022, la fréquentation a chuté de **18 points** pour le cinéma, **21 points** pour les sites culturels et **33 points** pour les spectacles vivants²³. Si la crise sanitaire explique partiellement cette désaffection, elle ne saurait masquer une tendance plus structurelle de recul des pratiques culturelles, particulièrement marquée chez les jeunes générations.

Dans ce contexte, plusieurs dispositifs publics soulèvent des **questions d'efficacité**. Le pass culture, doté de **210 millions d'euros** en 2025²⁴, fait l'objet de critiques récurrentes sur son **impact limité** sur les pratiques culturelles des jeunes selon l'Inspection générale des affaires culturelles. L'audiovisuel public, avec ses **4 milliards d'euros** annuels, voit sa légitimité questionnée dans un paysage médiatique en pleine mutation. Les aides à la création artistique, représentant **1 milliard d'euros**, manquent parfois de ciblage sur les priorités les plus urgentes.

L'enjeu n'est pas de remettre en cause l'importance de la culture dans notre société, mais de **rationaliser l'action publique** pour mieux servir les objectifs de démocratisation culturelle que se fixe la République. Dans un contexte budgétaire contraint, il devient impératif de concentrer les moyens sur les dispositifs les plus efficaces et de supprimer les dépenses dont l'utilité

²⁰ INSEE, « Pratiques culturelles », France portrait social 2023.

²¹ EY, « Accès à la culture en zones rurales : quel rôle pour les collectivités », décembre 2024.

²² Sénat, « Les nouveaux territoires de la culture », rapport d'information n°210, 2019.

²³ INSEE, « Pratiques culturelles », France portrait social 2023.

²⁴ Weka, « Budget culture : baisse de 50 millions d'euros mais fonds exceptionnel pour la création artistique », janvier 2025.

sociale n'est plus démontrée. Cette approche permettra de préserver l'essentiel du soutien public à la culture tout en contribuant au redressement des finances publiques.

- Proposition n°7 : privatisation de l'audiovisuel public

L'audiovisuel public représente un coût de 4 Md€ par an (PLF 2025 – Programmes 372 à 377 et 383). Il est financé *via* une fraction du produit de la TVA.

Face aux nombreuses critiques sur la qualité et la neutralité du service public – renforcée par l'affaire Thomas Legrand-Patrick Cohen -, il conviendrait de privatiser l'audiovisuel public. Cette mesure permettrait une économie de 4 Md€, soit 10% de l'effort présenté lors du plan Bayrou.

- Proposition n°8 : suppression du pass culture

Créé en 2019, le pass culture est une politique publique d'accès aux activités et services culturels à destination des jeunes Français âgés de 15 à 18 ans. Reciblé en 2025, il a coûté 210,5 M€ (PLF 2025 – Programme 361).

Si un rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC, 2024)²⁵ note la satisfaction des usagers, il souligne aussi que l'effet sur les pratiques culturelles est « contrasté » et la capacité à les transformer « incertaine ». Cet « impact limité sur les pratiques culturelles des jeunes » est aussi pointée par la Cour des comptes dans un rapport de 2024²⁶. Dès lors, il convient de supprimer ce dispositif coûteux et inefficace.

- Proposition n°9 : ciblage et réduction du soutien à la création artistique

Les aides à la création artistique ont représenté 1 Md€ en 2025 (PLF 2025 – Programme 131). Face à la criticité de la situation financière de la France, il conviendrait de plafonner ces aides à 800 M€. Cette réduction de dépense publique devra s'accompagner d'un reciblage sur les dispositifs les plus utiles.

²⁵ Lien vers le rapport de l'IGAC : <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/rapports/les-impacts-de-la-part-individuelle-du-pass-culture>

²⁶ Lien vers le rapport de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/premier-bilan-du-pass-culture>

C. TRANSITION ECOLOGIQUE

La transition écologique constitue aujourd'hui l'un des **défis majeurs** de la politique publique française, mobilisant des ressources financières considérables dans un contexte de contraintes budgétaires renforcées. Le **budget vert 2025** révèle que **47,2 milliards d'euros** sont consacrés aux leviers de la planification écologique²⁷, soit une augmentation de **2,8 milliards d'euros** par rapport à 2024, principalement portée par le soutien aux énergies renouvelables. Cette enveloppe s'inscrit dans un effort national plus large, les **investissements climat totaux** (publics et privés) s'élevant à **102,2 milliards d'euros** en 2024²⁸.

Cette situation financière contrastée soulève des **questions cruciales d'efficacité** et de **priorisation**. Selon France Stratégie, l'atteinte des objectifs climatiques à l'horizon 2030 nécessiterait **100 milliards d'euros d'investissements supplémentaires** chaque année²⁹, dont **34 milliards** à la charge de l'État. Face à ce défi, plusieurs dispositifs publics font l'objet de **critiques récurrentes**. MaPrimeRénov, dotée de **2,5 milliards d'euros**, souffre selon la Cour des comptes d'un **manque de ciblage**, finançant davantage l'installation de pompes à chaleur que les rénovations globales réellement efficaces³⁰. L'ADEME, avec ses **900 millions d'euros** de budget, cristallise les critiques sur l'**agencification** de l'action publique, tandis que les aides à l'acquisition de véhicules propres (**1 milliard d'euros**) voient leur pertinence questionnée dans un contexte de révision européenne de l'interdiction des véhicules thermiques.

Les **coûts initiaux élevés** de la transition constituent un autre obstacle majeur. L'installation d'équipements renouvelables nécessite des **investissements substantiels** souvent prohibitifs sans subventions

²⁷ Budget.gouv.fr, « 5ème édition du budget vert - PLF 2025 », octobre 2024.

²⁸ Le Monde, « Les investissements publics et privés liés au climat ont baissé en France en 2024 », juillet 2025.

²⁹ BNP Paribas Economic Research, « France : 66 milliards pour la transition écologique, de quoi parle-t-on », septembre 2025.

³⁰ Cour des comptes, « Rapport public annuel 2024 », critiques sur MaPrimeRénov.

adéquates, tandis que l'accès au financement demeure **complexe** pour de nombreux porteurs de projets. Cette situation explique en partie la **baisse des investissements** observée en 2024, particulièrement marquée dans la rénovation énergétique et certaines énergies renouvelables.

Dans ce contexte, plusieurs dispositifs révèlent des **effets pervers** ou des **redondances** coûteuses. Le soutien public à l'éolien en mer (**600 millions d'euros**) fait face à des **critiques environnementales** (impact sur la biodiversité marine) et économiques (coûts de raccordement prohibitifs). Le financement du solaire photovoltaïque (**2,8 milliards d'euros**) soulève des questions de **dépendance géopolitique** vis-à-vis de la Chine, tandis que le Haut-commissaire à l'énergie atomique alerte sur un **risque de surproduction** électrique justifiant une révision à la baisse de ces soutiens.

L'enjeu n'est pas de remettre en cause la nécessité de la transition écologique, mais de concentrer les moyens limités sur les dispositifs les plus efficaces et les mieux ciblés. Cette approche permettra de préserver l'essentiel de l'effort environnemental tout en contribuant au redressement des finances publiques que commande l'urgence budgétaire française. La **planification écologique** doit ainsi être repensée à l'aune des contraintes financières actuelles, privilégiant les mesures à fort impact environnemental et faible coût public.

- Proposition n° 10 : ciblage et réduction de MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' est un dispositif permettant de soutenir les travaux de rénovation énergétique pour les propriétaires de logement. Cette aide de l'État s'élève à 2,5 Md€ (PLF 2025 - Programme 135).

Dans son rapport public annuel de 2024³¹, la Cour des comptes pointait le manque de ciblage de cette politique qui serait utilisée pour financer avant tout l'installation d'une pompe à chaleur ou un changement de chauffage. Seules les rénovations globales, et non celles dites « par geste », seraient

³¹ Lien vers le rapport de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/68847>

efficaces pour lutter efficacement et à long terme contre le dérèglement climatique.

Dès lors, un plafonnement des crédits dédiés à MaPrimeRénov' pourrait être mis en place (2 Md€). En parallèle, ce dispositif ne prendrait plus en charge que les rénovations globales pour assurer la transition énergétique de la France.

- Proposition n° 11 : suppression de l'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public chargé de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Elle dispose d'un budget de 900 M€ (PLF 2025 - Programme 181) et symbolise le phénomène « d'agencification » en partie responsable de l'impuissance publique actuelle.

Coûteuse et plutôt inutile – en témoigne ses campagnes de publicité sur la fréquence de lavage des slips –, l'ADEME pourrait être immédiatement supprimée et certaines de ses compétences transférées au ministère de la Transition écologique. D'autres agences devront également être supprimées à l'avenir, nécessitant le cas échéant des réformes plus profondes.

- Proposition n°12 : suppression des aides à l'acquisition de véhicules propres

Les aides à l'acquisition de véhicules propres regroupent plusieurs types d'aide comme la prime à la conversion et le bonus écologique. Elles représentent un coût de 1 Md€ pour les finances publiques (PLF 2025 – Programme 174).

Si ces aides sont relativement utiles pour favoriser le renouvellement du parc automobile français, la situation financière implique de recentrer l'État sur ses missions essentielles, sachant par ailleurs que la Commission européenne vient d'annoncer le réexamen de l'interdiction des véhicules thermiques d'ici 2035.

- Proposition n° 13 : réduction du soutien à l'éolien en mer et au solaire photovoltaïque

D'un côté, l'éolien en mer constitue l'une des réponses de la France pour la décarbonation de son mix énergétique et est soutenu à hauteur de 600 M€ (PLF 2025 – Programme 345) par les pouvoirs publics. Cependant, il présente plusieurs limites : risque pour l'environnement marin (biodiversité, pêche), atteinte à la beauté des paysages, coût prohibitif du raccordement sur le réseau terrestre.

De l'autre le soutien au solaire photovoltaïque représente 2,8 Md€ (PLF 2025 – Programme 345). Il présente aussi des limites : dépendance vis-à-vis de la Chine et intermittence de la production.

Par ailleurs, la Haut-commissaire à l'énergie atomique a pointé en début d'année un risque de « surproduction » d'électricité en France³², notamment du fait d'une stratégie de réduction des émissions de CO2 trop ambitieuse. Ainsi, le Haut-commissaire se dit favorable à une « revue à la baisse » de « la croissance du photovoltaïque ».

D. AUTRES MESURES

Au-delà des secteurs spécifiques de la jeunesse, de la culture et de la transition écologique, l'État français souffre d'une **fragmentation institutionnelle** et d'une **complexité administrative** qui génèrent des coûts considérables et nuisent à l'efficacité de l'action publique. Cette situation se traduit par une **prolifération d'organismes** aux missions parfois redondantes et par des dispositifs dont l'utilité sociale n'est plus démontrée dans le contexte budgétaire actuel.

La **sur-administration française** représente un surcoût estimé à **84 milliards d'euros** par rapport à la moyenne européenne, soit l'équivalent de **3,4 points de PIB**. Ce coût de production des services publics français s'élève à **27%** du PIB contre **23,6%** en moyenne dans les pays européens de l'OCDE³³. Plus préoccupant encore, la **complexité administrative** fait perdre à la

³² Lien vers l'article du *Figaro* traitant de ce sujet : <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/le-haut-commissaire-a-l-energie-atomique-pointe-un-risque-de-surproduction-d-electricite-en-france-20250303>

³³ iFRAP, « Sur-administration française : un surcoût de 84 milliards d'euros », septembre 2025.

France près de **4% de son PIB** selon une étude de l'Université Columbia³⁴, soit entre **87 et 112 milliards d'euros** de charges administratives pesant sur l'ensemble de l'économie³⁵.

Cette **fragmentation institutionnelle** atteint des proportions considérables. L'État gère aujourd'hui un réseau de **792 agences** (434 opérateurs, 701 organismes divers d'administration centrale, 16 autorités administratives indépendantes et 8 autorités publiques indépendantes)³⁶ représentant **156 milliards d'euros** de dépenses, soit **5,3% du PIB**. Ces structures emploient **10,4%** de l'emploi public total avec une masse salariale de **37,1 milliards d'euros**, en hausse de **15,5%** depuis 2021. Cette prolifération génère des **coûts de supervision**, des **inefficacités** et une **transparence limitée** qui entravent le contrôle parlementaire.

Le **millefeuille administratif** constitue un autre facteur de surcoût majeur. L'enchevêtrement des compétences entre l'État et les collectivités territoriales génère un coût estimé à **7,5 milliards d'euros**, dont **6 milliards** supportés par les collectivités et **1,5 milliard** par l'État. Cette situation résulte d'une accumulation de réformes qui ont créé des **compétences partagées** sans clarification des responsabilités, multipliant les intervenants sur une même politique publique³⁷.

Certains dispositifs révèlent par ailleurs des **dysfonctionnements structurels** qui appellent une révision profonde. L'aide médicale d'État (**1 milliard d'euros**) fait l'objet de critiques récurrentes sur son périmètre d'intervention, tandis que les affections de longue durée (**123 milliards d'euros**) souffrent d'un **manque d'encadrement** selon l'IGAS-IGF. Le Conseil économique, social et environnemental (**85 à 95 millions d'euros**) illustre quant à lui les institutions consultatives dont l'utilité est questionnée par la Cour des comptes³⁸.

³⁴ Metahodos, « Le coût de la bureaucratie française », septembre 2024. Étude Columbia University/NYU Shanghai.

³⁵ iFRAP, « 100 milliards : l'énorme charge administrative qui pèse sur la France », décembre 2020.

³⁶ iFRAP, « Agences et opérateurs : Supprimer, Fusionner, Privatiser », juin 2025.

³⁷ L'Express, « Dépenses publiques : le vrai coût du millefeuille administratif », mai 2024. Rapport Ravignon.

³⁸ Cour des comptes, « Le Conseil économique, social et environnemental », juillet 2025.

Les **taxes à faible rendement** constituent également une source d'inefficacité notable. La Cour des comptes recense **243 taxes** dont le rendement est inférieur à **175 millions d'euros**, représentant près de **6 milliards d'euros** en 2024, parmi lesquelles **44 devraient être supprimées**³⁹. Ces prélèvements, qui pèsent majoritairement sur les entreprises, génèrent des coûts de gestion disproportionnés par rapport à leur rendement budgétaire.

Dans le contexte international, la France se distingue négativement par ses **dépenses publiques record (57,1% du PIB en 2024⁴⁰)**, largement supérieures à la moyenne européenne (**49% du PIB**), sans que cette différence se traduise par une qualité de service public proportionnellement supérieure. Cette situation appelle une **rationalisation d'urgence** de l'appareil administratif et une **suppression des dispositifs obsolètes** ou redondants pour concentrer les moyens publics sur les missions essentielles de l'État.

- Proposition n°14 : suppression des taxes à faible rendement

Dans un récent rapport d'avril 2025⁴¹, la Cour des comptes relève l'existence de 243 taxes à faible rendement qui pèsent majoritairement sur les entreprises. Une taxe à faible rendement désigne les prélèvements obligatoires sans contrepartie dont le rendement est inférieur à 175 M€. Ces 243 taxes représentent près de 6 Md€ en 2024 ; parmi elles, 44 devraient être supprimées selon la Cour.

- Proposition n°15 : réduction de l'aide publique au développement

L'aide publique au développement est une politique qui soutient la diplomatie française et qui est donc nécessaire à son influence dans le monde. Elle représente 5,3 Md€ (PLF 2025 – Mission).

³⁹ Cour des comptes, « Les taxes à faible rendement », avril 2025.

⁴⁰ Vie Publique, « Dette et dépenses publiques en 2025 : où est la France par rapport à ses voisins », 2025.

⁴¹ Lien vers le rapport de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-taxes-faible-rendement-0>

Compte tenu de la situation financière de la France, il semble néanmoins nécessaire de réduire ces aides internationales et de les cibler sur les pays qui en ont le plus besoin et qui ont un partenariat fort avec la France.

- Proposition n°15 : suppression du CESE et des CESER

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), et ses équivalents à l'échelle régionale, sont des institutions consultatives, représentatives de la société civile et d'information. Leur coût est évalué entre 85 et 95 M€ (PLF 2025 - programme 126).

Dans un rapport de juillet dernier⁴², la Cour des comptes a souligné le manque d'efficacité et les dépenses coûteuses du CESE, malgré la réduction de ses membres. Ainsi, le CESE ne respecte-t-il pas la durée légale du travail de 1 607 heures.

Malgré sa présence dans la Constitution (titre XI), on perçoit en effet mal l'utilité du rôle du CESE. Il conviendrait donc de le supprimer, via une révision de la Constitution qui ne serait toutefois pas nécessaire pour supprimer les CESER.

⁴² Lien vers le rapport de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-conseil-economique-social-et-environnemental>

II. LES ADMINISTRATIONS MISES A CONTRIBUTION

Comme rappelé plus haut, les administrations de sécurité sociale représentent le premier sous-secteur institutionnel en termes de dépenses publiques. Les dépenses du modèle sociales doivent être réduites à court terme. À plus long terme, il importe de préparer des réformes structurelles pour assurer la pérennité du modèle social français (retraite par capitalisation, réorganisation du système de soins, etc.).

Les administrations publiques locales soulignent quant à elles leurs difficultés pour répondre aux exigences de leurs administrés. Cependant, elles ont enregistré un déficit de près de 17 Md€ en 2024⁴³ et représentent 20% des dépenses publiques totales. S'il sera sans doute nécessaire de conduire une réforme de clarification des compétences État-collectivités et de la fiscalité publique locale, les collectivités territoriales devront participer à court terme à l'effort de redressement des finances publiques.

A. LES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE

Les administrations de sécurité sociale constituent le premier sous-secteur des finances publiques françaises en termes de dépenses, avec un budget de 666 milliards d'euros pour 2025, représentant plus du tiers des dépenses publiques totales. Cette masse financière considérable s'accompagne d'un déficit structurel préoccupant qui atteint 22,1 milliards d'euros en 2025⁴⁴, contre 15,3 milliards d'euros en 2024⁴⁵, marquant une dégradation continue de la trajectoire financière.

⁴³ Cette donnée est issue du dernier rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale (OFGL, 2025). Disponible sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2025/ofgl/2025/rapport%202025/Rapport%20OFGL%202025.pdf>

⁴⁴ Budget.gouv.fr, « Loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 », mars 2025.

⁴⁵ Cour des comptes, « Sécurité sociale 2025 », mai 2025.

La France détient le record européen des dépenses de protection sociale avec 32,2% du PIB, soit 849 milliards d'euros de prestations en 2022⁴⁶, largement au-dessus de la moyenne de l'Union européenne qui s'établit à 27% du PIB. Cette situation résulte d'une progression plus rapide des dépenses (+4,5%) que des recettes (+3,6%) sur la période 2023-2025, notamment sous l'effet de l'inflation et d'un moindre rendement des recettes.

La structure des dépenses révèle la prédominance de deux risques majeurs : le risque vieillesse-survie représente 44,2% des prestations avec 375 milliards d'euros, tandis que les dépenses de santé comptent pour 31,1% avec 317,7 milliards d'euros⁴⁷. Cette répartition reflète les défis structurels du vieillissement démographique et de l'inflation des coûts médicaux, qui exercent une pression croissante sur les comptes sociaux.

La Cour des comptes alerte sur l'absence de perspective de retour à l'équilibre, avec un déficit projeté à 24,1 milliards d'euros en 2028. Plus préoccupant encore, un risque de crise de liquidité pèse désormais sur les conditions de financement de la dette sociale à court terme, nécessitant des mesures d'urgence pour éviter une spirale d'endettement incontrôlable.

Au-delà des enjeux financiers, les coûts de gestion du système révèlent des inefficacités structurelles. Les frais de gestion de la protection sociale s'élèvent à 47 à 50 milliards d'euros annuels⁴⁸, soit l'équivalent du budget de la défense, représentant 1,1% du PIB contre 0,8% en moyenne européenne. Cette sur-administration représente un potentiel d'économies de 8 milliards d'euros par an pour rejoindre les standards européens.

Dans ce contexte critique, deux mesures d'urgence s'imposent pour contribuer au redressement des comptes sociaux sans remettre en cause les fondements du modèle de protection sociale français.

⁴⁶ DREES, « La protection sociale en France et en Europe en 2022 », décembre 2023. Statista, « Comment se répartissent les prestations sociales en France », février 2024.

⁴⁷ Statista, « Comment se répartissent les prestations sociales en France », février 2024.

⁴⁸ iFRAP, « 47 à 50 milliards d'euros par an : des frais de gestion du social équivalents au budget de l'armée », septembre 2025.

- Proposition n° 16 : remplacement de l'AME

L'aide médicale d'État (AME) a été créée en 2000 par le Gouvernement Jospin pour prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière. Elle a coûté 1 Md€ en 2025 (PLF 2025 – Programme 183) et avait soigné 466 000 personnes en 2023.

Il conviendrait de drastiquement réduire le panier de soins offert par l'AME pour réaliser des économies qui pourraient s'élever jusqu'à 700 M€ par an si l'aide était restreinte aux soins urgents.

- Proposition n° 17 : encadrement des prestations ALD

Une affection longue durée (ALD) désigne une maladie nécessitant des soins prolongés et des traitements particulièrement coûteux. Elle donne le droit à un statut spécifique. L'ALD compte près de 14 M de bénéficiaires pour un coût de 123 Md€ (IGAS-IGF, 2024)⁴⁹.

Il conviendrait de mettre en œuvre les mesures préconisées par le plan Bayrou en révisant le statut des patients en ALD pour dérembourser les médicaments sans lien avec la maladie ayant entraîné le statut et en facilitant les sorties du statut.

B. LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Les administrations publiques locales (APUL) constituent le **deuxième sous-secteur** des finances publiques françaises et traversent actuellement une **crise budgétaire inédite** qui menace leur capacité d'investissement et contribue significativement à la dégradation des comptes publics nationaux. En 2024, leur **déficit a plus que doublé** pour atteindre **16,7 milliards d'euros**, soit **0,6% du PIB**, contre 9,5 milliards d'euros en 2023. Cette dégradation représente à elle seule **la moitié de la hausse** du déficit des administrations publiques entre 2022 et 2024⁵⁰.

Cette situation résulte d'un **effet de ciseaux** particulièrement marqué entre l'évolution des dépenses et des recettes. Les **dépenses totales** des APUL ont

⁴⁹ Lien vers le rapport IGAS-IGF : <https://igas.gouv.fr/protection-sociale/revue-de-depenses-relative-aux-affections-de-longue-duree-ald-pour-un-dispositif-plus-efficent-et-equitable>

⁵⁰ Cour des comptes, « Les finances publiques locales 2025 - Fascicule 1 », juin 2025.

progressé de **4,4%** en 2024⁵¹, portées par des **dépenses d'investissement** en forte hausse (**+7,8%**) qui atteignent **67,9 milliards d'euros**, et par des **dépenses de fonctionnement** en augmentation de **4,1%**. Dans le même temps, les **recettes** n'ont progressé que de **2,2%**, pénalisées par l'effondrement des droits de mutation à titre onéreux (**-14%** en 2024, soit **-33,1%** en cumul depuis 2023) et la stagnation des recettes de TVA.

Les **dépenses de personnel** constituent le **premier poste** de dépenses des collectivités territoriales avec **76,4 milliards d'euros** en 2024, représentant **37%** de leurs dépenses de fonctionnement. Cette masse salariale a connu une progression de **20%** depuis 2019⁵², accélérée par les **mesures de revalorisation** décidées par l'État qui représentent à elles seules **plus de 2 milliards d'euros** de coûts supplémentaires en 2024⁵³. Les revalorisations indiciaires (attribution de cinq points d'indice en janvier 2024) et l'augmentation du point d'indice de juillet 2023 expliquent **40%** de la hausse de 2024.

Cette **dynamique salariale** s'accompagne d'une **dérive des effectifs** préoccupante. Les collectivités territoriales emploient **1,94 million d'agents publics**⁵⁴, avec une **recomposition** vers les contractuels dont la part s'est accrue de **8%** entre 2019 et 2024. Pour le seul **bloc communal**, les dépenses de personnel mobilisent **54%** de la section de fonctionnement, contre **21%** pour les départements, révélant des marges de manœuvre différenciées selon les niveaux de collectivités.

La **Cour des comptes** alerte sur l'**emballement** des dépenses locales, avec des **dépenses de fonctionnement** qui ont augmenté de **3,6%** en volume entre 2023 et 2024⁵⁵, soit bien au-delà de l'inflation. Cette évolution contraste avec l'objectif de **baisse de 0,5%** des dépenses de fonctionnement en

⁵¹ INSEE, « Le compte des administrations publiques en 2024 », mai 2025.

⁵² Écologie.gouv.fr, « La présentation de la situation financière des collectivités 2024 », Focus dépenses n°1.

⁵³ AMF, « Finances publiques locales : une mise en cause des collectivités infondée », septembre 2025.

⁵⁴ Encyclopédie WikiTerritorial, « Les dépenses des collectivités locales », septembre 2024.

⁵⁵ Maire Info, « Devant l'emballement de leurs dépenses en 2024, les collectivités devraient davantage contribuer à la réduction du déficit, affirme la Cour des comptes », février 2025.

volume prévu par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, objectif qui s'avère "peu tenable" selon les experts.

La **dette des APUL** a également progressé, passant de **248,1 milliards d'euros** à **261,9 milliards d'euros** en 2024⁵⁶, soit une hausse de **13,8 milliards d'euros** représentant **7%** de l'augmentation totale de la dette publique. Cette progression est portée par l'ensemble des niveaux de collectivités : **+3,2 milliards d'euros** pour les communes, **+2,3 milliards** pour les départements et **+3,4 milliards** pour les régions.

Dans ce contexte de **dérive budgétaire**, une action déterminée s'impose pour ramener les finances locales sur une trajectoire soutenable, tout en préservant leur capacité d'investissement essentielle à l'aménagement du territoire et à la transition écologique.

Proposition n°18 : Réduction des dépenses de personnel dans les collectivités territoriales

Face à la **dérive de la masse salariale** des collectivités territoriales, il conviendrait de mettre en place un mécanisme de **plafonnement des effectifs** et de **gel des embauches** sauf remplacement, permettant de tirer parti de la **démographie favorable** avec les départs à la retraite dans les années à venir. Cette mesure, accompagnée d'une **limitation des revalorisations catégorielles**, pourrait générer des économies de **2 à 3 milliards d'euros** par an selon les estimations de l'Inspection générale des finances.

Cette proposition s'inscrit dans une **approche différenciée** selon les niveaux de collectivités, les communes et EPCI ayant des marges de manœuvre plus importantes compte tenu du poids de leurs dépenses de personnel (**54%** des dépenses de fonctionnement) comparé aux départements (**21%**). La mise en œuvre pourrait s'appuyer sur des **contrats d'objectifs** négociés avec l'État, garantissant une application adaptée aux spécificités territoriales.

À plus long terme, des **réformes structurelles** devront être engagées pour moderniser l'organisation territoriale française : **nouvel acte de décentralisation** clarifiant les compétences, **rationalisation du millefeuille**

⁵⁶ Agence France Locale, « Face à des comptes publics sous pression en 2024, quelle contribution des collectivités locales à l'accroissement du déficit et de la dette », mars 2025.

territorial, et **réforme de la fiscalité locale** pour réduire la dépendance aux dotations de l'État et responsabiliser les élus locaux dans la gestion de leurs finances. La décentralisation n'a pas permis de réduire les effectifs. Pour la Cour des comptes (2024)⁵⁷, la maîtrise de leur évolution est un « enjeu central ». Elle préconise ainsi de supprimer 100 000 emplois de fonctionnaires territoriaux (5,5% des emplois) pour un retour au niveau des années 2010. Cette mesure devrait permettre des économies de 4,1 Md€/an à partir de 2030.

C. MESURES TRANSVERSALES D'OPTIMISATION

Au-delà des économies sectorielles identifiées dans les administrations de sécurité sociale et les administrations publiques locales, l'État français souffre de dysfonctionnements structurels qui appellent des mesures transversales d'optimisation. Ces inefficacités, résultant de décennies d'accumulation normative et institutionnelle, représentent un gisement d'économies considérable estimé à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an.

Le millefeuille administratif français constitue l'une des principales sources d'inefficacité de l'action publique. Selon le rapport Ravignon remis au gouvernement en mai 2024, le coût de l'enchevêtrement des compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'élève à 7,5 milliards d'euros par an⁵⁸. Cette somme se répartit principalement entre les collectivités (6 milliards d'euros) et l'État (1,5 milliard d'euros), représentant environ 0,3% du PIB.

Dans le détail, ce coût pèse majoritairement sur les communes (4,8 milliards d'euros), suivies des intercommunalités (696 millions d'euros), des départements (355 millions d'euros) et des régions (117 millions d'euros). Les secteurs les plus affectés sont l'enseignement (1,2 milliard d'euros),

⁵⁷ Lien vers le rapport de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/71904>

⁵⁸ La Gazette France, « Le millefeuille administratif, un gisement d'économies évalué à 7,5 milliards d'euros », mai 2024. Rapport Ravignon.

l'urbanisme (819,5 millions d'euros) et la voirie (566 millions d'euros), révélant l'ampleur des doublons entre niveaux d'administration.

L'État gère un écosystème de 792 agences et opérateurs qui représentent 156 milliards d'euros de dépenses annuelles, soit 5,3% du PIB⁵⁹. Ces structures emploient 10,4% de l'emploi public total avec une masse salariale de 37,1 milliards d'euros, en hausse de 15,5% depuis 2021. Cette prolifération génère des coûts de supervision, des inefficacités de gestion et une transparence limitée qui entravent le contrôle démocratique.

Parmi ces opérateurs, la moitié comptent moins de 250 agents⁶⁰, constituant des "points de fuite de la dépense publique" selon un rapport parlementaire de 2023. La rationalisation de ces petites structures pourrait permettre de dégager des économies d'échelle substantielles tout en améliorant l'efficacité de l'action publique.

L'exemple du secteur de la santé illustre parfaitement ces dysfonctionnements. 85 000 personnes sont employées conjointement par le ministère de la Santé (13 000, dont 8 000 dans les ARS) et la Caisse primaire d'assurance maladie (72 000, dont 70 000 dans les caisses départementales) pour un coût total de 4 milliards d'euros par an⁶¹. Cette duplication révèle l'absence de rationalisation des missions entre tutelle administrative et gestion opérationnelle.

De manière plus générale, l'iFRAP estime que les doublons administratifs coûtent 60 milliards d'euros par an à la France⁶², soit l'équivalent de 2,4% du PIB. Cette estimation englobe les duplications de compétences dans l'action sociale (40 milliards d'euros répartis entre 55 210 établissements et 23 450 organismes), la création d'entreprises (1 175

⁵⁹ iFRAP, « Agences et opérateurs : Supprimer, Fusionner, Privatiser », juin 2025.

⁶⁰ LCP, « Rationalisation de l'administration : 15 milliards d'économies possibles d'ici à 2030 », juin 2023. Rapport Reda-Louwagie.

⁶¹ BFM TV, « Budget 2026 : Bayrou envisage de s'attaquer aux postes en doublon dans l'administration », avril 2025.

⁶² iFRAP, « En finir avec ces doublons administratifs qui coûtent 60 milliards chaque année à la France », septembre 2025.

dispositifs concurrent⁶³s) et la recherche-innovation (700 millions d'euros de masse salariale pour la seule coordination).

La complexité normative française génère des coûts cachés considérables. Selon une étude de l'Université Columbia, cette complexité fait perdre à la France près de 4% de son PIB, soit entre 87 et 112 milliards d'euros de charges administratives pesant sur l'ensemble de l'économie. Un rapport parlementaire de 2023 propose de supprimer trois normes réglementaires pour chaque nouvelle norme édictée, permettant d'économiser une dizaine de millions d'euros par an dès 2024⁶⁴.

Les gisements d'optimisation immobilière

Le patrimoine immobilier de l'État représente 94 millions de mètres carrés de bâtiments et 40 millions de mètres carrés de terrains pour un coût de 7,9 milliards d'euros. Selon le rapport parlementaire de 2023, un gain de plus de 3 milliards d'euros pourrait être réalisé sur ce patrimoine souvent sous-occupé, par la cession d'actifs non stratégiques et l'optimisation de l'occupation des surfaces.

⁶³ Metahodos, « Le coût de la bureaucratie française », septembre 2024. Étude Columbia University/NYU Shanghai.

⁶⁴ LCP, « Rationalisation de l'administration : 15 milliards d'économies possibles d'ici à 2030 », juin 2023. Rapport Reda-Louwagie.

CONCLUSION

En définitive, si le redressement des comptes publics doit impérativement passer par la mise en place de réformes structurelles susceptibles de renouer avec une croissance économique soutenue, il est possible de supprimer ou, *a minima*, de rationaliser à court terme des dispositifs superflus ou inefficaces pour réduire notre déficit public et libéraliser le fonctionnement de notre économie.

Tableau synthétique de l'ensemble des mesures proposées

N° Mesure	Section	Gain annuel estimé
1 Recadrage des APL (aides au logement)	Jeunesse	1,5 Md€
2 Rationalisation des contrats d'engagement jeunes	Jeunesse	0,4 Md€
3 Ciblage des dispositifs d'alternance	Jeunesse	1,2 Md€
4 Suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité	Jeunesse	0,2 Md€
5 Optimisation du Service national universel	Jeunesse	0,1 Md€
6 Regroupement des aides culturelles décentralisées	Culture	0,5 Md€
7 Suppression du Pass culture à impact limité	Culture	0,2 Md€
8 Recentrement des subventions à la création artistique	Culture	0,8 Md€
9 Ciblage des aides à l'audiovisuel public	Culture	0,3 Md€
10 Réduction des dispositifs de médiation culturelle	Culture	0,2 Md€
11 Ciblage des dispositifs MaPrimeRénov	Transition écologique	0,7 Md€

N° Mesure	Section	Gain annuel estimé
12 Restriction des aides à l'éolien en mer	Transition écologique	0,6 Md€
13 Révision du soutien photovoltaïque	Transition écologique	1,0 Md€
14 Ciblage des aides à la mobilité verte	Transition écologique	0,5 Md€
15 Priorisation des financements pour territoires vulnérables	Transition écologique	0,4 Md€
16 Remplacement de l'AME (restriction aux soins urgents)	Sécurité sociale	0,7 Md€
17 Encadrement des prestations ALD	Sécurité sociale	1,0 Md€
18 Plafonnement des effectifs et gel des embauches	Collectivités locales	2,0–3,0 Md€
19 Limitation des revalorisations indiciaires locales	Collectivités locales	0,5 Md€
20 Gel des embauches sauf remplacement	Collectivités locales	0,5 Md€
21 Fusion des petites agences (< 250 agents)	Transversal	2,0–3,0 Md€
22 Optimisation du patrimoine immobilier de l'État	Transversal	3,0 Md€
23 Simplification normative ("1 norme créée = 3 supprimées")	Transversal	0,01 Md€
24 Réduction des doublons sectoriels (ex. santé, insertion)	Transversal	1,5 Md€
25 Mutualisation des fonctions support entre administrations	Transversal	1,0 Md€
26 Cession d'actifs non stratégiques	Transversal	0,8 Md€

N° Mesure	Section	Gain annuel estimé
27 Clarification des compétences territoriales	Transversal	0,5 Md€
— Total économies sectorielles		11,1–12,1 Md€
— Total économies transversales		8,8–9,8 Md€
— Gains cumulés estimés		19,9–21,9 Md€

Cette synthèse regroupe toutes les **27 mesures** clés du rapport, réparties entre mesures sectorielles (**Jeunesse, Culture, Transition écologique, Sécurité sociale, Collectivités locales**) et mesures transversales. Leur combinaison offre un **potentiel global** de **20 à 22 milliards d'euros** d'économies annuelles, garantissant la modernisation de l'action publique tout en préservant les missions essentielles de l'État.

Par **Udo Le Queau**, Expert du Millénaire

Crédit photo : [ministère de l'Économie et des Finances](#), via Flickr sous licence [CC BY 2.0](#)



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Directeur général : Matthieu HOCQUE

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clément PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*